

La commercialisation de produits agricoles au Togo : le café et le cacao

Bertrand G.M.

La commercialisation des produits agricoles

Paris : CIHEAM

Options Méditerranéennes; n. 34

1976

pages 88-93

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010676>

To cite this article / Pour citer cet article

Bertrand G.M. *La commercialisation de produits agricoles au Togo : le café et le cacao. La commercialisation des produits agricoles*. Paris : CIHEAM, 1976. p. 88-93 (Options Méditerranéennes; n. 34)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>



Germain-M. BERTRAND

La commercialisation de produits agricoles au Togo : le café et le cacao

La commercialisation des produits agricoles, singulièrement des produits de rente, constitue un temps fort de la vie économique du monde rural togolais.

Cette commercialisation se déroule d'octobre à janvier pour le café et le cacao, cultivés particulièrement dans le sud-ouest du pays, et de décembre à février pour le coton. Les dates d'ouverture et de fermeture des différentes campagnes sont fixées par décret présidentiel, ainsi que le prix d'achat aux producteurs et le prix de vente à l'office des produits agricoles du Togo (OPAT), qui joue le rôle d'une caisse de stabilisation dotée du monopole de l'exportation.

Il a semblé intéressant, à titre d'exemple, de suivre les deux grands produits d'exportation de la région de Kloto (Kpalimé), le café et le cacao, du producteur à l'importateur, au moins en ce qui concerne les prix. Cela permet de voir comment s'échelonnent les prix et comment se répartit le flux monétaire engendré par la commercialisation.

L'achat du café et du cacao, contrairement au coton, ne fait pour le moment l'objet d'aucun monopole, et la Société de Renovation de la Cafetière et de la Cacaoyère, société d'état verticale du café et du cacao ne contrôle pas le stade primaire de la commercialisation. Il est prévu qu'elle le fasse dans quelques années, quand les nouvelles plantations commenceront à donner, de façon à pouvoir recouvrer les prêts accordés par leur mise en place.

Actuellement les différents acheteurs agréés par l'OPAT, sociétés commerciales à capitaux étrangers, sociétés ou particuliers togolais, coopératives, se livrent à une concurrence serrée dans les villages pour la collecte des produits. Le seul contrôle qui existe est celui du service du conditionnement (SCOT) dont les agents surveillent le classement selon les normes de qualité. La tenue de tout poste d'achat est en principe subordonnée à la présence d'un agent du conditionnement lors même des transactions.

PART DU CAFE ET DU CACAO DANS LES EXPLOITATIONS TOGOLAISES

Le café et le cacao ont représenté jusqu'à ces dernières années la moitié des exportations du Togo en valeur (tabl. A). Depuis 1973 et l'action du Maroc qui a abouti au triplement du prix du phosphate dont le Togo est également exportateur, la part du café et du cacao a considérablement baissé. Néanmoins le café et le cacao représentent de loin la majeure partie des exportations agricoles. D'autre part, à court terme, les pays consommateurs de phosphate ont dû accepter la décision marocaine (sur lequel le Togo s'est aligné), car il n'y a pas de produits de substitution immédiatement disponibles, ce qui entraîne une rigidité de la demande; en revanche, à moyen terme, la demande a fléchi, se tournant vers d'autres produits. Et il se passe pour le phosphate ce qui s'est passé pour le pétrole : les pays consommateurs reprennent peu à peu l'avantage pour les pays producteurs.

En tout état de cause les autorités togolaises attachent une grande importance aux exportations agricoles, qui font la richesse de plusieurs régions du Togo.

Nous verrons donc la commercialisation et l'exportation du café puis celles du cacao et ferons ressortir l'évolution sur onze ans des parts relatives des partenaires intéressés.

LE CIRCUIT DU CAFE

Le tableau B ci-joint indique l'évolution de la production et du commerce du café, les quantités étant exprimées en tonnes et les prix en francs CFA (1 CFA = 0,02 F français).

On constate d'abord une baisse des quantités produites lors de ces dernières années, due à un vieillissement de la cafetière togolaise en cours de régénération.



TABLEAU A

Parts du café et du cacao dans les exportations togolaises
(en pourcentage)

Années	Cacao	Café	Café + cacao	Phosphates	Autres	Montant total millions CFA
1962 . . .	27,9	33,7	61,6	11,5	26,9	4 239
1963 . . .	26,1	17,8	43,9	23,7	32,4	4 509
1964 . . .	21,9	33,9	55,8	26,2	18,0	7 448
1965 . . .	25,3	20,4	45,7	32,9	21,4	6 679
1966 . . .	19,0	22,0	41,0	42,5	16,5	8 894
1967 . . .	29,8	10,6	40,4	38,4	21,2	7 894
1968 . . .	24,2	16,7	40,9	33,9	25,2	9 549
1969 . . .	35,4	15,2	50,6	29,2	20,2	11 477
1970 . . .	41,7	17,5	59,2	24,5	16,3	15 176
1971 . . .	31,2	17,9	49,1	35,1	15,8	13 600
1972 . . .	29,7	20,7	50,4	37,3	12,3	12 500
1973 . . .	25,8	13,9	39,7	45,6	14,7	13 800

Sources : Annuaire statistique du commerce extérieur.
Statistiques douanières pour le phosphate.

TABLEAU B

Du producteur togolais à l'importateur européen en passant par l'OPAT
CAFÉ (en tonnes et francs CFA).

CAM-PAGNE d'ACHAT	MARCHÉ TOGOLAIS						MARCHÉ MONDIAL					
	Café sain			Café triage			Tonnage total café	Montant total des exportations FOB à Lomé	Tonnage exporté	Prix moyen FOB Lomé (t)	Cours CAF Le Havre (t)	Année civile
	Tonnage commercialisé	Prix d'achat au producteur (t)	Prix revente à l'OPAT (t)	Tonnage commercialisé	Prix d'achat au producteur (t)	Prix revente à l'OPAT (t)						
1959-60	3 835			727			4 562	636 000 000	4 393	144 775		1960
1960-61	8 858			1 098			9 956	1 245 000 000	10 230	121 700		1961
1961-62	9 203			1 260			10 463	1 430 000 000	11 541	123 906		1962
1962-63	6 235			826			7 061	801 000 000	6 223	128 716		1963
1963-64	16 525			2 011			18 536	2 525 000 000	16 140	156 443		1964
1964-65	7 258	75 000	95 407	1 313	45 000		8 571	1 365 000 000	10 655	128 108		1965
1965-66	11 858	70 000	90 097	1 730	20 000	35 361	13 588	1 953 000 000	13 227	147 652		1966
1966-67	4 543	70 000	90 097	937	30 000	45 263	5 480	824 606 341	5 528	149 169		1967
1967-68	9 147	75 000	95 370	1 371	35 000	50 537	10 516	1 609 052 251	10 340	155 614	187 608	1968
1968-69	15 457	75 000	94 713	1 749	35 000	50 411	17 206	2 027 201 070	12 799	158 387	191 154	1969
1969-70	12 402	75 000	94 810	1 393	40 000	55 648	13 795	2 497 273 985	12 034	207 518	238 469	1970
1970-71	12 377	75 000	95 233	1 498	40 000	55 972	13 875	2 497 501 569	11 833	211 062	249 738	1971
1971-72	5 361	75 000	95 233	1 096	40 000	55 972	6 457	2 680 982 727	12 363	216 855	248 643	1972
1972-73	5 439	80 000	100 506	1 370	45 000	61 245	6 809	1 398 229 577	6 871	203 497	254 444	1973
1973-74	5 539	95 000	111 808	1 103	55 000	66 968	6 639	2 572 728 256	10 668	241 163	311 063*	1974
1974-75		105 000	128 866		45 000	83 820						

(*) Pour 9 mois seulement.
Source : OPAT.
Calcul de l'auteur.

Les prix payés au producteur, tant pour le café sain que pour le café-triage, sont en hausse lente au cours des onze dernières années, l'OPAT ayant été créée et ayant commencé à fonctionner lors de la campagne 64-65. Toutefois l'OPAT a fait diminuer les prix d'achat en 65-66, à cause de la baisse des cours mondiaux. Il n'a donc pu assurer son rôle de caisse de stabilisation, sans doute à cause du manque de fonds propres disponibles après une seule année de fonctionnement.

Il serait intéressant de comparer les recettes et les dépenses de l'OPAT, de façon à analyser son fonctionnement comme office public de commercialisation agricole. Cela impliquerait l'accès aux comptes de synthèse annuels, bilans et comptes d'exploitation, ainsi qu'au budget sur les onze exercices écoulés; mais ces documents ne sont pas publics, ils sont réservés aux administrateurs.

Toutefois, à l'aide de statistiques et d'autres informations, il est possible d'étudier la commercialisation du café et du cacao, mais seulement en cernant les problèmes, sans pouvoir les traiter exhaustivement.

Pour comparer le marché togolais et le marché mondial (tabl. B), on a mis en regard de la campagne togolaise ($n/n + 1$) les données de l'année civile ($n + 1$) pour l'exportation. Il s'agit d'une hypothèse simplificatrice qui se justifie dans la mesure où la commercialisation a lieu en fin d'année civile, et où, par conséquent, les produits collectés d'octobre à décembre seront exportés l'année suivante. Cette hypothèse ne tient pas compte des mouvements de stocks, que l'OPAT peut gonfler en cas de baisse des cours ou de bonne récolte pour les liquider en cas de hausse ou de faible récolte. On voit d'ailleurs que les quantités exportées sont voisines des quantités commercialisées.

En ce qui concerne le prix FOB à Lomé, on constate une hausse sauf en 1973. Le prix FOB à Lomé est inférieur bien entendu au prix CAF au Havre. Il est à noter

de plus que l'écart à tendance à s'accroître à cause des coûts de frêt plus élevés :

Année	Écart	
	Prix FOB Lomé	Prix CAF du Havre
1968 . . .		31 994
1969 . . .		32 767
1970 . . .		30 951
1971 . . .		38 676
1972 . . .		31 788
1973 . . .		50 947
1974 . . .		69 900

A partir du tableau B, pour clarifier la comparaison, nous avons ramené le tonnage commercialisé, le prix et les marges à l'indice 100 en 1964-65, première année d'activité de l'OPAT (tabl. C). Les prix retenus sur le marché togolais ont été ceux du café sain, celui que l'on cherche à produire, et dont les quantités représentent plus de 80 % de la production.

On constate alors clairement une hausse continue et modérée du prix d'achat au producteur, sauf pour la première année. L'indice passe en onze ans de 100 à 140. Le prix de vente à l'OPAT connaît une hausse plus faible, ce qui montre que la marge commerciale entre le prix d'achat au producteur et le prix de vente « loco-magasin » en gare de Lomé a été comprimé. Elle baisse même en valeur nominale à plus forte raison son pouvoir d'achat.

Quant au prix FOB, il s'accroît plus rapidement que les précédents. En conséquence, la marge de l'OPAT s'accroît de manière plus rapide encore, en passant de l'indice 100 en 1965 à l'indice 395 en 1974.

Une autre façon de présenter les données est de présenter la part du producteur, celle du commerçant, celle de l'OPAT

TABLEAU C

Évolution des prix, des marges et des tonnages en indices
Base 100 — Campagne 1964-65 (marché togolais). Année 1965 (marché mondial)

	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75
Tonnage commercialisé total	100	158	63	122	200	160	161	75	79	77	
Prix d'achat aux producteurs, café sain, la tonne	100	93	93	100	100	100	100	100	100	126	140
Prix de vente à l'OPAT café sain, la tonne	100	94	94	99,9	99,2	99,3	99,8	99,8	105	117	135
Marge commerciale café sain, la tonne	100	98,4	98,4	99,8	96,5	97	99,1	99,1	100	82,3	116,9
Prix FOB à Lomé, tous cafés, la tonne	100	115	116	121	123	161	164	169	158	188	
Marge de l'OPAT, sur café sain, la tonne	100	176	180	184	194	344	354	371	314	395	

(pour ces derniers, il s'agit de leur marge brute), en pourcentage du prix FOB. On obtient le tableau D qui fait ressortir clairement que la part du commerçant collecteur s'est effondrée, tandis que celle du producteur a diminué tout aussi nettement mais plus lentement. En revanche, la part de l'OPAT a presque constamment augmenté.

CIRCUIT DU CACAO

Les tableaux concernant le cacao sont similaires du point de vue de leur élaboration et des hypothèses simplificatrices. Le prix sur le marché togolais est celui du cacao de la récolte intermédiaire. La grande différence entre le marché du café et du cacao est que celui-ci est vendu au marché libre tandis que celui-là fait l'objet d'accord au sein de l'organisation internationale du café, ainsi que le tableau E nous le montre.

Les sautes de cours, aussi bien à Lomé qu'au Havre, font varier les prix du simple au double de 1972 à 1973, par exemple.

Un autre phénomène vient perturber le marché togolais du cacao, non plus mondial celui-là : il s'agit des importations en provenance du Ghana. La chute de Kwame N'Krumah a correspondu à celle des cours du cacao (1966) et les régimes militaires qui se sont succédés depuis lors n'ont pu prendre de mesures drastiques pour contrôler le commerce extérieur, principalement pour soutenir la monnaie ghanéenne, le *cédi*. En conséquence, le

prix offert aux producteurs ghanéens est habituellement plus bas que le prix offert aux producteurs togolais, à cause de la dépréciation du *cédi* au marché parallèle. Ces importations clandestines, difficiles à empêcher sur plus de deux cents kilomètres de frontières communes coupant en deux les mêmes ethnies, expliquent les brusques variations du tonnage commercialisé.

Il s'ensuit que les recettes d'exportation du cacao ne sont pas stables comme le montre le montant total des exportations (FOB) à Lomé.

TABLEAU D

Parts relatives du planteur du commerçant et de l'OPAT par tonne de café sain exporté (en pourcentage du prix FOB à Lomé)

Année	Planteur	Commerçant	OPAT	Total : FOB à Lomé
1964-65	54	20	26	100
1965-66	47	14	39	100
1966-67	46	14	40	100
1967-68	48	13	39	100
1968-69	47	12	41	100
1969-70	36	9	55	100
1970-71	35	10	55	100
1971-72	34	9	57	100
1972-73	39	10	51	100
1973-74	39	7	54	100

TABLEAU E

Du producteur togolais à l'importateur européen en passant par l'OPAT CACAO (données en tonnes et francs CFA)

CAM-PAGNE	MARCHÉ TOGOLAIS						MARCHÉ MONDIAL					
	Récolte principale			Récolte intermédiaire			Total en tonnes	Montant total des exportations FOB Lomé	Tonnage exporté	Prix moyen FOB Lomé (t)	Cours CAF Le Havre (t)	Année civile
	Tonnage	Prix d'achat au producteur	Prix revente à l'OPAT	Tonnage	Prix d'achat au producteur	Prix revente à l'OPAT						
1959-60	7 737			1 152			8 889	1 382 000 000	9 414	146 802		1960
1960-61	11 958			658			12 616	1 289 000 000	11 134	115 771		1961
1961-62	10 738			722			11 460	1 182 000 000	11 079	106 688		1962
1962-63	7 532			3 371			10 903	1 176 000 000	10 268	114 530		1963
1963-64	11 237			2 597			13 834	1 632 000 000	13 488	120 996		1964
1964-65	14 957	70 000	84 713	2 630	35 000		17 587	1 687 000 000	17 153	97 350		1965
1965-66	13 292	40 000	52 561	1 515	45 000	58 129	14 807	1 687 000 000	17 124	98 516		1966
1966-67	15 528	55 000	68 665	789	60 000	73 932	16 317	2 354 558 044	17 202	136 876	171 333	1967
1967-68	14 159	70 000	84 468	4 178	70 000	84 468	18 337	2 348 265 495	14 492	162 038	186 320	1968
1968-69	14 735	80 000	94 593	5 244	80 000	94 691	19 979	5 588 686 506	25 547	218 760	252 545	1969
1969-70	19 186	88 000	103 119	4 002	88 000	103 119	23 188	4 712 586 989	23 478	200 723	188 485	1970
1970-71	26 050	93 000	108 611	1 828	98 000	113 879	27 878	4 465 109 782	28 654	155 828	147 735	1971
1971-72	25 639	93 000	108 611	3 722	93 000	108 611	29 361	4 130 477 731	27 343	151 061	164 850	1972
1972-73	17 561	93 000	106 394	1 043	93 000	106 394	18 604	3 581 368 210	17 666	202 728	273 415	1973
1973-74	15 770	95 000	108 752	769	105 000	119 193	16 539	4 847 139 034	13 548	357 775	453 830*	1974
1974-75		115 000	130 223		105 000	130 223						

* Source: OPAT.

TABLEAU F

Évolution des prix, des marges et des tonnages en indice
 Base 100 — Année 64-65 (marché togolais) — 1965 (marché mondial)
 CACAO

	1964-65(*)	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75
Tonnage commercialisé	100	88	103	94	90	128	174	171	117	105	
Prix d'achat au producteur	100	57	78	100	114	125	132	132	132	135	164
Prix de vente à l'OPAT	100	62	81	99	111	121	128	128	125	120	153
Marge commerciale : prix de vente-prix d'achat	100	85	92	98	99	102	106	106	91	93	103
Prix FOB à Lomé	100	101	140	166	224	206	160	155	208	367	
Marge de l'OPAT : prix FOB-prix de vente à l'OPAT	100	363	540	613	982	772	372	335	706	1 970	

(*) Le prix de vente à l'OPAT du cacao de la récolte intermédiaire étant inconnu, le calcul n'a porté que sur la récolte principale.

TABLEAU G

Parts relatives du planteur, du commerçant et de l'OPAT
 par tonne de cacao (récolte principale) exporté

Années	Planteur	Commerçant	OPAT	Total : FOB à Lomé
1964-65	72	15	13	100
1965-66	41	12	47	100
1966-67	40	10	50	100
1967-68	43	9	48	100
1968-69	36	7	57	100
1969-70	44	7	49	100
1970-71	60	10	30	100
1971-72	61	11	28	100
1972-73	46	6	52	100
1973-74	26	4	70	100

TABLEAU H

Chiffres d'affaires de l'Union-Coop Kloto et part dans le marché togolais du café et du cacao

CAM-PAGNES	CACAO				CAFÉ SAIN				CAFÉ TRIAGE			
	Tonnage (kg)	%	Total des ventes FCFA	Prix de vente/t FCFA	Tonnage (kg)	%	Total des ventes FCFA	Prix de vente/t FCFA	Tonnage (kg)	%	Total des ventes FCFA	Prix de vente/t FCFA
1964-65	917 943	5,2	71 253 584	77 623	821 125	11,3	70 015 912	85 268				
1965-66	542 707	3,7	24 719 746	45 548	938 042	7,9	73 514 321	78 369	18 423	1,5	486 258	26 394
1966-67	547 566	3,4	33 198 816	60 629	629 061	13,8	51 677 464	82 150	52 106	5,6	1 960 396	37 623
1967-68	391 299	2,1	30 115 315	76 962	604 724	6,6	50 749 601	83 921	40 073	2,9	1 738 457	43 382
1968-69	662 723	3,3	58 490 695	88 258	1 217 234	7,9	100 083 844	82 223	178 421	10,2	8 329 566	46 684
1969-70	696 149	3,0	65 113 005	93 533	798 611	6,4	65 693 978	82 260	61 209	4,4	2 815 692	46 001
1970-71	598 559	2,1	61 209 885	102 262	518 640	4,2	42 485 109	81 916	70 875	4,7	3 260 250	46 000
1971-72	329 860	1,1	35 242 275	106 840	163 953	3,1	13 993 804	85 352	28 452	2,6	1 374 564	48 311
1972-73	308 768	1,6	32 262 694	104 488	32 107	0,6	2 950 656	91 900	3 954	0,3	191 769	48 500
1973-74	247 808	1,5	25 638 710	103 461	47 600	0,9	4 678 166	98 280	81 901	7,4	5 365 179	65 508

Source : Union-Coop Kloto à Kjalimé.

% : Pourcentage par rapport au tonnage national (ensemble du Togo).
 Calculs de l'auteur.

Il est à noter qu'en 1970 et 1971 l'OPAT a obtenu à Lomé un prix FOB plus élevé que le cours moyen au Havre. Cela prouve une politique commerciale avisée, telle que les stocks ont été écoulés quand les cours étaient les plus élevés de l'année.

Le tableau F fait ressortir peut-être plus clairement les écarts à partir de l'année de référence. La situation de 1965 sur le marché mondial était très défavorable à l'OPAT, dont la marge était très mince. Le tableau montre clairement quelle a été la riposte de l'OPAT face à cette situation : elle a été de diminuer le prix d'achat au producteur de 47 %; ce qui revient à transmettre la contrainte subie sur le marché mondial capitaliste au niveau du producteur.

Le tableau G met en lumière le phénomène d'une façon, plus crue encore : en 1964-65, l'OPAT a eu une marge plus faible en pourcentage du prix FOB à l'exportation que les acheteurs de produits. Mais dès 1966, le pourcentage du prix FOB reçu par l'OPAT se rapproche de la moitié. Ce pourcentage est soumis à d'importantes fluctuations, puisque le prix au producteur a augmenté lentement, tandis que le cours mondial a subi des hausses et des baisses.

LE RÔLE DES COOPÉRATIVES DE COMMERCIALISATIONS

Deux unions de coopératives ont été créées à l'initiative des planteurs; il s'agit d'une part de l'Union des Coopératives de Planteurs de l'Akposso (UNICOPA) basée à Atakpamé mais dont les activités ont été considérablement réduites ces dernières années à cause de difficultés de gestion et, d'autre part, de l'Union Coop Kloto, dont le siège est à Kpalimé. Depuis 1964, les prix de vente pratiqués et les tonnages collectés ont été ceux qu'indique le tableau H; le pourcentage des tonnages collectés par rapport au total commercialisé au Togo donne une indication sur l'évolution des activités de l'Union Coop Kloto : elles décroissent.

On constate que l'Union Coop Kloto n'a jamais pu vendre au cours des onze dernières années les produits collectés chez les planteurs au prix fixé à l'OPAT. En effet, lors de chaque campagne, l'Union Coop Kloto se trouve à cours de trésorerie : pour trouver des liquidités, elle est amenée à revendre le café et le cacao à Kpalimé même, aux sociétés commerciales de la place (Société générale du Golfe de Guinée), United Africa Company. Bien entendu, ces sociétés qui vont revendre elles-mêmes à l'OPAT, lui offrent un prix inférieur au prix fixé pour les ventes à l'OPAT. On peut dire que dans ces conditions, la coopérative fonctionne comme un collecteur de produits en amont des sociétés commerciales. Nous avons vu que la marge commerciale entre le producteur et l'OPAT n'a que peu augmenté. Nous voyons maintenant que la coopérative ne réussit pas à obtenir la totalité de cette marge. Il s'ensuit que l'Union Coop Kloto ne distribue pas de ristournes, elle n'attire plus les adhérents comme autrefois, d'au-

tant que beaucoup de gros adhérents ont bénéficié d'avances ou de prêts et, ne voulant pas rembourser leurs dettes, vendent leurs produits à d'autres acheteurs. Riches de créances douteuses, l'Union Coop Kloto a donc du mal à obtenir des avances de trésorerie de la part du crédit agricole. Il s'agit d'un véritable cercle vicieux, dont la campagne en cours pourrait marquer la fin.

A QUI PROFITE LA HAUSSE DES COURS MONDIAUX ?

L'examen de la commercialisation du café et du cacao au Togo conduit à un certain nombre de conclusions.

En premier lieu, il semble que la hausse des cours mondiaux ait surtout profité à l'OPAT, qui a d'avantage un rôle de monopole que celui d'un organisme de stabilisation. Toutefois, les producteurs ont été mis à l'abri des baisses de prix, sauf en 1965-66.

L'OPAT a pu assurer un revenu à peu près stable aux producteurs, à production égale, la hausse des prix au producteur suivant en gros la hausse des prix. Cette stabilisation s'est faite à un niveau assez bas, alors que l'OPAT a réussi à accroître sa part relative dans le prix d'exportation.

Du côté des coopératives, tandis que l'Unicoopa à Atakpamé a presque disparu, l'Union-coop Kloto, à Kpalimé, a connu de grandes difficultés, dues en dernière analyse à un laxisme financier lors des exercices prospères du début des années soixante. Ce laxisme s'explique par le manque de contrôle sur la gestion; et la nomination d'un fonctionnaire de la division de la coopération en 1973, marque, semble-t-il, le début d'un redressement. Le faible rôle joué par les coopératives implique que les producteurs ne contrôlent pas la commercialisation de leurs produits et n'en fixent pas à leur profit les bénéfices.

L'économiste, en tant que scientifique, n'a pas à soutenir de thèses sur ce qu'il observe. Cela est du domaine de l'étude et de l'action politiques. L'évolution des parts relatives des producteurs, des acheteurs de produits et de l'OPAT (c'est-à-dire l'état), soulève l'indignation du professeur René Dumont lors de son séjour au Togo en 1974, qui analyse cette détérioration de la part des producteurs comme une exploitation du paysan par l'État, donc par les fonctionnaires. On pourrait soutenir la thèse inverse : quand on veut développer un pays, il faut prendre l'argent où il est; les bénéfices de l'OPAT servent à développer le Togo tout entier et toutes les régions ne sont pas aussi riches que celles qui produisent le café et le cacao. Le producteur bénéficie d'un encadrement qu'il ne paie pas, d'engrais qu'il paie au sixième de leur coût. Selon cette thèse, la politique actuelle de l'OPAT sert le développement.

En fait, pour retourner à plus de rigueur, il faudrait connaître en détail les frais de l'OPAT et l'utilisation des excédents, c'est-à-dire avoir accès à sa comptabilité. Et pour apprécier si l'état subventionne

l'agriculture ou si les agriculteurs subventionnent l'État, il serait nécessaire de rassembler des données budgétaires et des comptabilités nationales difficiles à collecter et dont l'étude dépasse largement le cadre de cet article.

Il apparaît en tous cas clairement que l'entrée en vigueur de la convention de Lomé (signée le 28 février 1975) entre la CEE et les états ACP, récemment ratifié par la France et l'Allemagne et qui prévoit un système de stabilisation des recettes d'exportation (en code le STABEX) sera de nature à favoriser le développement du Togo.

Nul doute que les commissions de la conférence Nord-Sud n'aient également à proposer de discipliner les cours mondiaux, ce qui permettrait des prix plus rémunérateurs à la production.

